



Mauvaise gestion banque privée

Par **gillesA31**, le **22/01/2020** à **19:20**

Bonjour,

La banque privée de Muret m'a harcelé pour me vendre 2 actions en me faisant payer ce service, pour m'en racheter d'autres qui me rapportaient moins;

Suis-je en droit de réclamer un préjudice financier par rapport à cette opération défectueuse ?

Merci pour votre réponse, Cordialement.

Par **youris**, le **22/01/2020** à **20:05**

bonjour,

vous avez signé, sans doute un document ou la banque précise que la valeur des actions peut monter et descendre.

tous les acheteurs et vendeurs d'actions savent que les valeurs des actions varient toutes les secondes en plus ou en moins.

salutations

Par **Visiteur**, le **22/01/2020** à **20:21**

Bonjour 😊

2 actions dites vous ?

Le terme "action" est-il le bon, ne s'agit-il pas plutôt de parts d'opcvvm?

En banque privée comme en agence, votre interlocuteur est tenu par une obligation de conseil, de moyens, mais pas de résultat.

Cependant, si vous pouvez démontrer que cette opération allait à l'encontre des directives MIF (marché des instruments financiers) et du document relatif au niveau du risque que vous acceptez, vous pouvez tenter de contacter le Directeur Régional de l'établissement, voire même le déontologue.

Par **gillesA31**, le **22/01/2020** à **21:52**

Merci beaucoup pour votre réponse qui m'a faite avancée, je pense que c'est le cas, car elles ont été arbitrées à 4950 points et auraient dû donc logiquement suivre l'évolution des marchés en progressant à 6000 points, comme l'ont fait d'ailleurs mes actions vendues;

Merci pour votre aide précieuse, qui me permet de reprendre espoir par rapport à cette injustice;

Bien Cordialement.

Par **Visiteur**, le **22/01/2020** à **22:16**

Nous sommes ici pour cela

Aviez-vous signé un mandat de gestion avec cet organisme ?

Par **gillesA31**, le **22/01/2020** à **23:59**

J'ai signé des documents attestant de l'arbitrage effectué par la banque privée.

Par **youris**, le **23/01/2020** à **10:13**

bonjour,

ce qui est certain, c'est que les variations du marché ne sont pas une injustice mais un fonctionnement normal du système.

en principe, quand vous investissez, il est toujours indiqué que les parts peuvent varier en plus ou en moins, le conseiller doit vous faire subir un questionnaire sur vos connaissances en la matière pour savoir si vous êtes un consommateur averti ou pas.

salutations